Revue Africaine d'Environnement et d'Agriculture
http://www.rafea-congo.com
2025 ; 8(4), 1-10
ISSN (Print) : 2708-7743 **eISSN** : 2708-5422 **Dépôt légal** : JL 3.01807-57259

Analyse du profil des entreprises et de la certification forestière privée en République du Congo

Dimitri Armel Moundanga-M'beyaba[1,2], Gilles Freddy Mialoundama Bakouétila*[1], Arsène Ewossaka[3], Guillaume Lescuyer[4], Emilien Dubiez[4,5], Frederick Florentin Gandziami[1], Midas Derluck Inkari[1] , Alain Bienvenu Ossebi[6]

(1)Université Marien Ngouabi. Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et de Foresterie. Laboratoire d'Economie et Sociologie Rurales. BP 69 Brazzaville (République du Congo). E-mail : gmialoundama2016@gmail.com
(2)Ministère de l'Economie Forestière (République du Congo). Direction Générale des Forêts. BP 98 Brazzaville (République du Congo)
(3)Université Marien Ngouabi. Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et de Foresterie. Laboratoire de Géomatique et de l'Ecologie Tropicale Appliquée. BP 69 Brazzaville (République du Congo).
(4)Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le développement (Représentation du CIRAD au Congo). Département Environnements et Sociétés. UR 105 Forêts et Sociétés. BP 1352 Brazzaville (République du Congo)
(5)Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique. Institut national de Recherche Forestière. BP 177 Brazzaville (République du Congo)
(6)Ministère de l'Economie Forestière (Congo). Cellule de Légalité Forestière et de Traçabilité (CLFT). BP 98 Brazzaville (République du Congo)
Reçu le 30 septembre 2025, **accepté** le 03 novembre 2025, **publié en ligne** le 27 décembre 2025
DOI : https://dx.doi.org/10.4314/rafea.v8i4.1

RESUME

Description du sujet. La certification forestière joue un rôle essentiel dans la promotion de la gestion durable des forêts. Mais en République du Congo, la certification reste marginale.
Objectif. L'objectif de l'étude est d'analyser le profil des entreprises engagées dans la certification forestière en République du Congo.
Méthodes. La collecte des données a privilégié la recherche documentaire ainsi que des entretiens semi-structurés avec des personnes ressources.
Résultats. Les données recueillies révèlent une diversité d'acteurs dans le secteur forestier congolais, dont 52 % exploitent des concessions inférieures à 299 000 hectares. Près de 45 % de ces entreprises sont financées par des capitaux congolais, tandis que les 55 % restantes bénéficient d'investissements étrangers, principalement en provenance d'Asie (Chine, Malaisie, Liban) et d'Europe (France, Allemagne, etc.). Les entreprises disposant de concessions forestières aménagées orientent prioritairement leur production vers les marchés européen et asiatique, en raison des exigences techniques et commerciales de ces zones. Toutefois, la certification forestière demeure marginale dans le pays : seulement 12 % des concessions sont certifiées. Les certifications les plus représentées sont le Forest Stewardship Council (FSC) et l'Origine et Légalité du Bois (OLB), détenues par cinq entreprises à capitaux étrangers. À ce jour, aucune entreprise à capitaux congolais ne dispose de certification forestière.
Conclusion. La faible présence de certifications forestières au Congo illustre les obstacles économiques et réglementaires qui freinent l'engagement des entreprises dans une gestion durable des ressources.

Mots clés : Profil, entreprise forestière, aménagement, certification, Congo

ABSTRACT

Analysis of Business Profiles and Private Forest Certification in the Republic of Congo
Description of the subject. Forest certification plays an essential role in promoting the sustainable management of forests. However, in the Republic of Congo, certification remains marginal.
Objective. The aim of the study is to analyse the profile of companies involved in forest certification in the Republic of Congo.
Methods. Data collection was based on documentary research and semi-structured interviews with key informants.

Results. The findings reveal a diverse range of actors in the Congolese forestry sector, with 52 % managing concessions of less than 299,000 hectares. Approximately 45 % of these companies are financed by Congolese capital, while the remaining 55 % benefit from foreign investment, mainly from Asia (China, Malaysia, Lebanon) and Europe (France, Germany, etc.). Companies with managed forest concessions primarily target European and Asian markets, due to the technical and commercial requirements of these regions. However, forest certification remains limited in the country, with only 12 % of concessions certified. The most common certifications are the Forest Stewardship Council (FSC) and Origine et Légalité du Bois (OLB), held by five companies with foreign capital. To date, no Congolese-owned company holds a forest certification.
Conclusion. The low prevalence of forest certification in Congo reflects the economic and regulatory barriers that hinder companies' commitment to sustainable resource management.

Keywords: Profile, forestry company, forest management, certification, Congo

1. INTRODUCTION

Les forêts du Bassin du Congo constituent le deuxième plus vaste ensemble de forêts tropicales au monde après l'Amazonie. Elles abritent une biodiversité exceptionnelle et fournissent des services écosystémiques essentiels, notamment en matière de régulation climatique et de bien-être des populations locales (Mayaux *et al.*, 1998). Toutefois, ces écosystèmes sont soumis à des pressions croissantes, telles que la déforestation, la surexploitation des ressources forestières et les impacts des activités anthropiques qui compromettent leur durabilité (Pinho *et al.*, 2024).

Face à ces défis, la communauté internationale, sous l'impulsion des organisations non gouvernementales et des médias, a encouragé l'adoption de pratiques de gestion durable des forêts tropicales. Ce paradigme, inscrit dans les engagements internationaux tels que le Sommet de la Terre de Rio en 1992 et celui de Johannesburg en 2002 (Brown *et al.*, 2009), vise à concilier préservation des forêts et développement socio-économique.

En République du Congo, les forêts jouent un rôle central dans l'économie nationale (Ondellé-Kanga, 2013). Elles sont exploitées principalement pour le bois d'œuvre et contribuent à hauteur de 5,6 % au PIB national, représentant la deuxième source de revenus après le pétrole (Bayol & Eba Atyi, 2009). Toutefois, cette importance économique contraste avec les défis persistants liés à la gouvernance du secteur forestier. En effet, l'exploitation des ressources forestières se heurte à des enjeux complexes, tels que l'insuffisance de régulation légale, la faible application des normes environnementales et la lente adoption des mécanismes de certification, pourtant essentiels à la gestion durable des forêts.

La certification forestière, initialement conçue pour répondre aux attentes d'une consommation responsable, est un outil qui garantit que les bois et leurs dérivés proviennent de forêts gérées selon des principes de durabilité. Parmi les principales certifications internationales figurent le Forest Stewardship Council (FSC), le Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes en sigle PEFC (Arnould et Hotyat, 1999 ; Eba'a Atyi et *al.*, 2022). En effet, malgré la diversité d'entreprises qui exploitent les concessions forestières en République du Congo, ce secteur reste toutefois confronté à un déficit d'informations scientifiques sur la typologie des entreprises et la certification forestière. Ce déficit ne facilite pas la mise en place des stratégies de promotion de certification forestière nationale dans un contexte marqué par le processus d'APV-FLEGT et du règlement contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE).

Ainsi, la présente étude vise à analyser le profil des entreprises et de la certification forestière en République du Congo. L'intérêt de cette recherche réside dans l'approfondissement des connaissances scientifique sur la gestion durable des forêts en République du Congo, et plus particulièrement sur les dynamiques de la certification forestière. En identifiant la typologie des entreprises engagées dans ce processus, elle offre aux autorités publiques des éléments d'analyse essentiels pour l'élaboration des politiques forestières adaptées, inclusives et durables.

2. MATERIEL ET METHODES

La présente étude s'est déroulée en République du Congo, ciblant les entreprises forestières réparties sur trois grands secteurs géographiques (Nord, Centre et Sud). Ces entreprises ont participé aux tests à blanc de légalité forestière, dans le cadre de l'évaluation de la conformité aux réglementations en vigueur.

Afin de constituer une base de données sur le profil des entreprises et la certification forestière au Congo, un dispositif de collecte de données a été mis en place. Celui-ci reposait sur l'analyse documentaire ainsi que sur des entretiens semi-structurés avec des acteurs clés du secteur forestier. Au total, 31 entreprises forestières ont été incluses dans cette étude, parmi les 35 entreprises

impliquées dans l'exploitation forestière en République du Congo.

Les données ont été recueillies à partir d'une série d'entretiens avec diverses personnes ressources incluant : (i) les cadres, techniciens et auditeurs du Ministère de l'Économie Forestière, notamment ceux de la Cellule de Légalité Forestière et de Traçabilité (CLFT) ; (ii) les responsables de l'Observatoire Indépendant des Forêts (OIF) et le Point Focal APV-FLEGT impliqués dans le suivi de la légalité forestière ; (iii) les responsables des cellules d'aménagement de quelques entreprises forestières ; (iv) quelques cadres du Service de Contrôle des Produits Forestiers à l'Exportation (SCPFE) et du Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Forêts (CNIAF).

Les principaux outils méthodologiques utilisés au cours de ces échanges étaient le guide d'entretien ainsi qu'une fiche de recueil d'information, permettant de structurer la collecte des informations essentielles sur le profil des entreprises, leur certification et leur conformité légale. Par ailleurs, les informations collectées proviennent également de 15 rapports de tests à blanc réalisés par les équipes de la CLFT, complétés par d'autres sources documentaires et dossiers issus de l'administration forestière.

Les entretiens semi-structurés ont fait l'objet d'une transcription via le logiciel Microsoft Word 2010 et d'une analyse thématique afin d'identifier les tendances et éléments clés en lien avec les objectifs de l'étude. Cependant, les données quantitatives issues des fiches de collecte ont été enregistrées sur Microsoft Excel 2010, puis analysées selon des méthodes statistiques descriptives, telles que le calcul des moyennes et fréquences. La représentation graphique des modalités de réponses aux variables étudiées a permis d'extraire des résultats significatifs sur le profil des entreprises et la certification forestière.

3. RÉSULTATS

3.1 Le profil des entreprises forestières au Congo

La République du Congo a subdivisé les concessions forestières par Unité Forestière d'Aménagement (UFA) et Unité Forestière d'Exploitation (UFE). Chaque entreprise forestière installée au Congo exploite une superficie de forêt, dite unité forestière. La superficie exploitée par entreprise forestière oscille entre 30 600 ha et 1 660 720 ha, avec une superficie moyenne de 385 100,81 ha. La proportion de 52 % d'entreprises exploite des unités forestières de moins de 299 000 ha. Cette catégorie d'entreprise exploite plus dans les UFE. Elle concerne plusieurs entreprises à capitaux congolais (Sofia, Afriwood, Kimbakala, Bois Kassa, COTRANS, COFIBOIS, SADEF, etc.) et asiatique (SEFYD et Wang-Sam). Cependant, les entreprises qui gèrent plus de 900 000 ha de forêt possèdent un plan d'aménagement.

Toutefois, il convient de noter que les entreprises qui exploitent une superficie de forêt comprise entre 300 000 ha et 899 999 ha sont pour la plupart en cours d'aménagement, il s'agit par exemple des entreprises Congo-Dejia-Wood, SIFCO (Société Industrielle et Forestière du Congo), FORALAC (Société Forestière, Agricole, Industrielle et Commerciale) et Asia Congo. Les entreprises qui exploitent les plus grandes concessions forestières sont celles à capitaux d'origine européenne (Française et Allemande), il s'agit des sociétés Olam-Agri (ex CIB), IFO (Société Industrie Forestière de Ouesso) et Mokabi.

Les résultats de l'étude indiquent également que les entreprises forestières en République du Congo gèrent en moyenne une seule unité forestière ; c'est le cas de 64 % d'entreprises. Toutefois, 19 % d'entreprises gèrent au moins deux (02) unités forestières.

Le titre d'exploitation est une convention signée entre l'Etat et un exploitant forestier en vue d'obtenir une concession forestière (permis d'exploitation). Le code forestier congolais prévoit deux types de convention d'exploitation forestière : la Convention d'Aménagement et de Transformation (CAT) et la Convention de Transformation Industrielle (CTI). Il en ressort de l'enquête trois catégories d'entreprises. La première catégorie est composée des entreprises forestières qui possèdent une convention d'aménagement et de transformation. Elle représente 66 % de l'échantillon et se caractérise par la prédominance d'entreprise à capitaux étrangères (européennes et asiatiques), elle concerne les entreprises ci-après : Olam Agri, SEFYD, SICOFOR, Mokabi, Thanry-Congo, Likouala-Timber, SIFCO, Asia-Congo et Taman. Certaines entreprises à capitaux congolaises possèdent également des CAT (Sofia, Entreprise-Christelle, COTRANS, etc.).

Les entreprises qui possèdent ce titre d'exploitation (CAT) sont contraintes de mettre en œuvre un plan d'aménagement. La seconde catégorie d'entreprise forestière possède aussi bien les CAT que les CTI. Il s'agit des entreprises SIPAM et Afriwood. La troisième catégorie représente 32 % de l'échantillon des entreprises, il est caractérisé par les entreprises forestières possédant des CTI. Les entreprises titulaires de la Convention de Transformation Industrielle (CTI) ne sont pas tenues d'aménager la concession forestière. Elles se focalisent sur l'exploitation et la transformation industrielle du bois. Cette catégorie est dominée par les entreprises à capitaux congolais (Afriwood, Kimbakala, SPIEX « Société de Prestations et d'Import-Export », BTC

« Société Bois Tropicaux du Congo » Sarl, SFIB « Société Forestière et Industrielle de Bois », COFIBOIS « Compagnie Forestière et Industrielle des Bois », SADEF « Société Agricole et de Débusquage Forestier », ADL « Atelier De la Louessé » et SOFIL « Société Forestière et Industrielle Léboulou ») situées pour la plupart dans le secteur forestier sud et centre de la République du Congo.

Les résultats de l'étude indiquent que 37 % des concessions forestières au Congo sont aménagées, soit 22 concessions parmi les 60 recensées, représentant 58 % de la superficie des concessions forestières (8 565 850 ha). Cependant, les concessions non aménagées (22 sur 60) représentent 37 %. Toutefois, la superficie non aménagée demeure faible, soit 18 % (2 627 692 ha). Enfin, la proportion des concessions en cours d'aménagement représente 26 %, soit une superficie de 3 467 379 ha.

Au Congo, les capitaux des entreprises forestières sont d'origine Congolaise, Chinoise, Allemande, Néerlandaise, Portugaise, Italienne, Française, Malaisienne, Libanaise et Singapourienne, etc. La proportion de 45 % d'entreprises forestières installées au Congo possède des capitaux d'origine Congolaise (tableau 1). Il s'agit par exemple des entreprises ci-après : Bois-Kassa, Entreprise Christelle, Sofia, BTC, Kimbakala, Cofibois, ADL, etc. Les entreprises forestières à capitaux Asiatiques représentent 28 % de l'échantillon. Dans cette catégorie d'entreprises, celles qui possèdent les capitaux d'origine Chinoise sont plus important, soit 13 %. Il s'agit des entreprises SEFYD, WANG-SAM, CONGO DEJIA WOOD INDUSTRIE, SICOFOR « Société Sino Congo Forêt » et ASIA-CONGO. Les entreprises forestières à capitaux d'origine Européennes représentent 18 % de l'échantillon, il s'agit des entreprises : Mokabi, Thanry-Congo, Likouala-Timbre, IFO, Sipam, etc.

Les entreprises qui commercialisent les grumes et les débités représentent 45 % de l'échantillon. De même, 19 % d'entreprises commercialisent aussi bien les grumes, les débités que les contre-plaqués. Les entreprises de cette catégorie possèdent des CAT et des plans d'aménagement des concessions forestières. Ce taux élevé (64 %) d'entreprises qui commercialisent les grumes et autres produits transformés (débités et contre-plaqués) se justifie par le respect du quota de transformation fixé par la réglementation en vigueur (Loi n°14-2009 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions de la loi n°16- 2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier). Cet effort de transformation des grumes dans la perspective du quota 85/15 par les entreprises forestières est susceptible de créer des emplois au bénéfice des communautés locales et de peuple autochtone. Toutefois, 36 % des entreprises forestières ne commercialisent que des grumes. Cette catégorie est dominée par les entreprises qui ne respectent pas le quota de transformation 85/15 fixé par la réglementation en vigueur (Tableau 1).

Tableau 1. Profil des entreprises forestières installées au Congo

Variables	**Modalités de réponses**	**Fréquence (%)**
Superficie des concessions forestières (ha)	< 299 000	51,61
	300 000 à 599 999	32,26
	600 000 à 899 999	6,45
	900 000 à 1 199 999	6,45
	1 200 000 à 1 499 999	0,00
	> 1 500 000	3,23
Titre d'exploitation	Convention d'Aménagement et de Transformation (CAT)	65,00
	Convention de Transformation Industrielle(CTI).	32,00
	CAT - CTI	3,00
Secteur forestier	Nord	42,00
	Sud	48,00
	Centre	10,00
Situation d'aménagement	Concessions aménagées	58,00
	Concessions en cours d'aménagement	24,00
	Concessions non aménagées	18,00
Origine des capitaux	Congolaise	45,00
	Asiatique	28,00
	Européenne	18,00
	Autres	9,00
Principaux produits commercialisés	Grumes	35,00
	Grumes et Débités	45,00
	Grumes, Débités et Contre Plaqués	19,00

Le bois exploité par les entreprises forestières au Congo est commercialisé dans les marchés africains, européens, américains et asiatiques. L'Asie domine largement les exportations de bois congolais (tableau 2), avec une prédominance de la Chine qui demeure le principal importateur, avec en moyenne de 67,28 % des importations. Cependant, la part des autres pays importateurs restent marginales, notamment la Belgique (7,49 %), l'Angleterre (3,60 %), la France (3,51 %), le Vietnam (4,4 %), les USA (2,16 %), la Malaisie (1,82 %), etc. (Tableau 2).

Tableau 2. Evolution des exportations (%) des produits forestiers ligneux selon le continent

Continents	2024	2023	2022	2021	2020	2019	Moyenne
Asie	71,59	67,89	73,83	75,56	81,95	80,36	75,20
Europe	23,81	27,23	23,72	21,97	16,02	17,55	21,72
Amérique	3,81	3,78	2,04	2,13	1,59	1,50	2,48
Afrique	0,66	0,98	0,36	0,31	0,42	0,57	0,55
Océanie	0,13	0,12	0,05	0,03	0,02	0,02	0,06

Source : SCPFE (2025)

Les entreprises à capitaux Asiatiques ont tendance à privilégier les marchés Asiatiques pour l'écoulement du bois exploité au Congo. Il s'agit par exemple des entreprises Taman, Asia-Congo et BPL qui commercialisent leurs produits forestiers principalement dans les marchés internationaux, avec une préférence pour l'Asie. Cependant, les entreprises à capitaux d'origine Européennes approvisionnent plus le marché européen (France, Allemagne, Portugal, Italie, etc.) et asiatique (Chine, Malaisie, Liban, etc.). Toutefois, il convient de noter que les entreprises qui possèdent des concessions aménagées et certifiées ont tendance à privilégier le marché européen du bois.

3.1. Analyse de la certification forestière des entreprises au Congo

Les résultats de l'étude sur la certification forestière en République du Congo révélèrent une situation préoccupante. En effet, 88 % des concessions forestières ne sont pas certifiées, contre 12 % qui le sont (tableau 3). La superficie des concessions certifiées est de 3 931 667 ha (27 %) contre 10 729 254 ha de concessions non certifiées (73 %).

Tableau 3. Etat de la certification des concessions forestières au Congo

Certification	Effectif des concessions		Superficie (ha)	
	Effectif	Fréquence (%)	Superficie	Fréquence (%)
Concessions certifiées	7	12	3 931 667	27
Concessions non certifiées	53	88	10 729 254	73
Total	60	100	14 660 921	100

Source : CNIAF (2023)

L'absence de certification généralisée pourrait être symptomatique des plusieurs facteurs, y compris les limites d'accès aux ressources nécessaires pour l'obtention des certifications. Dans les zones rurales du Congo, où les entreprises forestières jouent un rôle crucial dans l'économie locale, la complexité et le coût des processus de certification peuvent représenter des barrières insurmontables. De plus, les certifications de durabilité (FSC) et de légalité (OLB), bien que bénéfiques pour assurer une gestion durable des forêts, un respect des lois en vigueur et un accès à des marchés internationaux exigeants, peuvent sembler inaccessibles sans un soutien adéquat pour l'ensemble des entreprises forestières opérant en République du Congo. Les entreprises forestières qui ne possèdent pas de certificats forestiers sont six (06) fois plus nombreuses que celles qui en possèdent. La prédominance des entreprises forestières non certifiées en République du Congo s'explique aussi par l'absence de caractère obligatoire de la certification forestière, elle repose sur une démarche volontaire des entreprises, motivée par les exigences de certains marchés mondiaux, où les consommateurs recherchent du bois provenant de forêts gérées de manière durable. Les résultats indiquent que la certification forestière n'est pas perçue comme une priorité par une majorité des entreprises opérant en République du Congo.

En République du Congo, la certification FSC est détenue par deux entreprises forestières (tableau 4) : Olam Agri, anciennement CIB Olam (concessionnaire des UFA Kabo, Pokola, Loundoungou-Toukoulaka, Mimbeli-Ibenga) et IFO (concessionnaire de l'UFA Ngombé). Le certificat OLB est, quant à lui détenu par les entreprises Mokabi (concessionnaire de l'UFA Mokabi-Djanga), Taman Industrie LTD (concessionnaire de l'UFA Mpoukou-Ogooué) et Thanry-Congo (concessionnaire de l'UFA Ipendja). L'analyse des données révèle une

corrélation entre la taille des concessions forestières et la possession de certifications. Toutes les entreprises exploitant des petites concessions (moins de 200 000 ha) ne possèdent aucun certificat forestier.

Tableau 4. Concessions forestières certifiées en République du Congo

Concessions forestières (UFA)	Noms des certificats	Secteur forestier	Entreprises
Mokabi Dzanga	OLB	Nord	Mokabi
Mimbeli-Ibenga	FSC	Nord	Olam Agri
Ipendja	OLB	Nord	Thanry Congo
Loundoungou -Toukoulaka	FSC	Nord	Olam Agri
Kabo	FSC	Nord	Olam Agri
Pokola	FSC	Nord	Olam Agri
Ngombé	FSC	Nord	IFO
Mpoukou-Ogooué	OLB	Sud	Taman Industrie

Source : CNIAF (2023)

Toutes les entreprises certifiées ont aménagé leurs concessions et possèdent des capitaux d'origine étrangère. Par ailleurs, aucune entreprise à capitaux congolais ne possède de certification de durabilité (FSC, PAFC) ni de légalité (OLB). Les entreprises forestières certifiées sont majoritairement à capitaux étrangers, avec IFO d'origine allemande, Mokabi d'origine française, Olam Agri d'origine singapourienne, Taman Industrie LTD d'origine malaisienne. Cette analyse souligne l'importance des ressources et des capacités institutionnelles nécessaires pour l'obtention de la certification, souvent hors de portée des petites entreprises locales en particulier celles à capitaux congolais. De plus, l'absence de volonté d'adopter des aménagements forestiers, malgré un appui important de coopération internationale depuis 18 ans explique également la faible proportion des concessions forestières certifiées. En filigrane, ces résultats mettent en exergue des inégalités liées à la certification forestière en République du Congo, en soulignant l'importance des ressources financières, de l'accès aux marchés internationaux, aux pratiques d'aménagement durable des concessions forestières mais aussi de la géographie de l'aménagement forestier au Congo avec des trajectoires historiques très différentes entre les trois secteurs forestiers (nord, sud et centre).

Les entreprises forestières certifiées exportent l'ensemble de leurs produits (grumes, bois débités et contre-plaqués) vers des marchés internationaux. Les principaux marchés ciblés incluent les marchés européens (notamment la Belgique, l'Angleterre, la France, l'Italie, la Hollande, etc.), asiatique (la Chine, le Vietnam, la Malaisie, etc.), américains (les Etats-Unis) et quelques fois africains.

4. DISCUSSION

4.1. Profil des entreprises forestières en République du Congo

Les résultats de cette étude montrent une diversité significative parmi les entreprises forestières en République du Congo en termes de superficie exploitée. Environ 52 % des entreprises évaluées gèrent des unités forestières de moins de 299 000 hectares, principalement concentrées au sein des Unités Forestières d'Exploitation (UFE). Ce groupe est principalement constitué d'entreprises à capitaux congolais, telles que Sofia et Afriwood. En revanche, les entreprises à capitaux étrangers tendent à exploiter les plus grandes concessions forestières. Certaines gèrent des concessions de plus de 900 000 hectares avec un plan d'aménagement, tandis que d'autres, gérant des concessions forestières dont la superficie varie entre 300 000 et 899 999 hectares.

Ce phénomène de disparité dans la gestion des concessions forestières selon la taille et le capital a également été observé par Diansambu Makanua et Mumberé (2019) en République Démocratique du Congo. Ils ont constaté que les entreprises à capitaux étrangers, telles que SODEFOR « Société de Développement des Forêts » (3 060 609 ha) et Maniema Union (1 241 696 ha), gèrent les plus grandes concessions. En effet, ces chercheurs ont identifié quatre entreprises à capitaux étrangers gérant les plus grandes concessions forestières, soit 62 % du total : SODEFOR (capitaux suisses et RDC), Maniema Union (capitaux chinois), Booming Green RDC (capitaux chinois) et Forabola (capitaux suisses). En revanche, d'autres entreprises, telles que CFT (capitaux franco-libanais), IFCO (capitaux libanais), Etablissement Kitengé-Lola (capitaux RDC) et Motema (capitaux RDC), gèrent des concessions dont la superficie reste en deçà de 624 631 hectares.

Les résultats de l'étude montrent que 45 % des entreprises forestières en République du Congo sont financées par des capitaux d'origine congolaise. Les capitaux étrangers concernent majoritairement celles en provenance d'Asie (notamment la Chine et la Malaisie) et d'Europe. Des conclusions similaires ont été obtenues par Ngoya Kessy (2019) en République du Congo, ainsi que par Diansambu

Makanua et Mumberé (2019) en République Démocratique du Congo. Au Gabon, les investissements étrangers dominent également le secteur forestier, avec 65 % des entreprises financées par des capitaux asiatiques et européens (Madingou *et al.,* 2019). Au Cameroun, Hiolhiol (2019) remarque la présence notable d'entreprises à capitaux étrangers parmi les grandes et moyennes entreprises forestières. Celles-ci emploient plus de 100 personnes, ont un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard de FCFA et ciblent principalement le marché extérieur. Ces grandes entreprises possèdent toutes des capitaux étrangers et appartiennent souvent à des groupes multinationaux dont le siège est situé à l'extérieur du Cameroun. Les entreprises à capitaux camerounais, en revanche sont présentes principalement dans les catégories des moyennes, petites et très petites entreprises forestières (TPE). Cette répartition des capitaux a des implications significatives pour la gestion durable des forêts. Les grandes entreprises, souvent mieux financées et équipées, peuvent potentiellement appliquer des pratiques de gestion durable (aménagement forestier, traçabilité des produits, respect des réglementations environnementales, etc.) plus rigoureuses et bénéficier de certifications internationales. Cependant, les petites et très petites entreprises, souvent à capitaux locaux, peuvent rencontrer des difficultés à respecter ces normes de gestion durable en raison de ressources limitées.

L'étude révèle que toutes les entreprises forestières en République du Congo détiennent un titre d'exploitation, avec 65 % d'entre elles possédant une Convention d'Aménagement et de Transformation (CAT). Ce taux élevé s'explique par la prévalence des entreprises à capitaux étrangers, notamment européens et asiatiques. Ces entreprises sont suivies par celles détenant une Convention de Transformation Industrielle (CTI). Certaines entreprises combinent même les deux types de titres (CAT-CTI). Ces résultats corroborent les travaux de Ngoya-Kessy (2019), qui a noté que 55 % des entreprises congolaises possédaient un titre d'exploitation de type CAT. Les entreprises à capitaux étrangers, telles que Olam Agri, détiennent plusieurs titres d'exploitation, leur conférant la gestion des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) comme Kabo, Pokola, Loundoungou Toukoulaka et Mimbeli-Ibenga. Ce phénomène est également observé en République Démocratique du Congo, où les grandes entreprises à capitaux étrangers (SODEFOR, Maniema Union, Forabola et Booming Green) possèdent un plus grand nombre de titres d'exploitation (Diansambu Makanua et Mumberé, 2019).

Le secteur forestier congolais est stratégiquement divisé en trois zones : nord, centre et sud. Les résultats montrent que 48 % des entreprises se situent dans le secteur sud, comprenant le massif du Chaillu et la forêt du Mayombe, tandis que 42 % opèrent dans le secteur nord. Le secteur central est faiblement représenté avec seulement 10 % des entreprises, probablement en raison de sa couverture forestière moins importante. Cette répartition inégale des entreprises à travers différentes zones géographiques est similaire aux observations faites par Kambogo (2001) au Gabon.

Concernant l'aménagement des unités forestières, les résultats indiquent que 22 concessions sur 60 sont aménagées, représentant une superficie de 8 565 850 ha, soit 58 % des superficies des concessions forestières de la République du Congo. Ces résultats contrastent avec ceux obtenus par Akue Eyi (2021) au Gabon, où 40 % des unités forestières étaient aménagées. Cette situation soulève des préoccupations importantes pour la gestion durable des ressources forestières, car un aménagement adéquat est essentiel pour garantir la pérennité des écosystèmes forestiers et le bien-être des communautés locales. En République Démocratique du Congo, une proportion légèrement plus élevée de concessions disposent de plans d'aménagement, avec 40 % des titres d'exploitation convertis en contrats de concession ayant déjà un plan d'aménagement validé par le Comité de Validation des Plans d'Aménagement Forestier en sigle CVPAF (Diansambu Makanua et Mumberé, 2019). L'étude a également mis en lumière que les concessions forestières les mieux aménagées en République du Congo se situent principalement dans le secteur forestier nord et sont concédées à des entreprises à capitaux étrangers, appartenant parfois à des groupes ou multinationales. Parmi ces entreprises figurent la société Industrie Forestière de Ouesso (IFO), filiale d'Interholco AG, groupe Danzer; la société Olam Agri, anciennement CIB, filiale du groupe Olam; et Mokabi SA, appartenant au groupe Rougier.

Les produits forestiers exploités par les entreprises congolaises sont principalement commercialisés sur les marchés africains, européens, américains et asiatiques. Les principales destinations du bois congolais sont le marché européen (35,0 %) et le marché asiatique (32,5 %), tandis que les marchés américain et africain restent marginaux. Ces résultats sont similaires à ceux obtenus par Ngoya Kessy (2019), qui a relevé que l'Asie et l'Union Européenne demeurent les principaux débouchés du bois congolais.

En termes de capital, 45 % des entreprises forestières en République du Congo sont financées par des capitaux d'origine congolaise, tandis que 28 % proviennent d'Asie, principalement de Chine (13 %). Les entreprises à capitaux européens représentent 18 % du total. Ces chiffres sont proches de ceux rapportés par Ngoya Kessy (2019) et Diansambu Makanua et Mumberé (2019), qui ont

noté une diversité similaire dans les sources de financement, avec une prédominance des capitaux asiatiques et européens.

Cette diversité de capitaux soulève des questions sur l'impact de l'investissement étranger sur la gestion des forêts et les bénéfices pour les communautés locales. L'analyse des produits commercialisés a permis d'identifier trois catégories principales de produits forestiers : les grumes, les débités et les contreplaqués. Près de 45 % d'entreprises commercialises aussi bien les grumes ainsi que les débités, contre 35 % qui commercialise uniquement que des grumes et 19 % qui commercialisent les trois catégories de produits (grumes, débités et contreplaqués). Cette prédominance de la commercialisation des grumes et des débités peut être interprétée comme une stratégie pour respecter le quota d'exportation de 85/15, favorisant ainsi la création d'emplois dans les zones forestières et soutenant la gestion durable des forêts. Toutefois, Ngoya Kessy (2019) indique que les grumes et les sciages humides sont les produits de bois les plus exportés.

4.2. Certification forestière privée, un système volontaire qui attire peu d'entreprises forestières au Congo

La certification forestière privée vise à promouvoir une gestion durable des forêts en établissant des normes rigoureuses qui dépassent les exigences des lois locales. Ces certifications encouragent des pratiques respectueuses de l'environnement, socialement responsables et économiquement viables, tout en offrant aux consommateurs une garantie de durabilité des produits forestiers. Les résultats de l'étude mettent en lumière le faible engouement des entreprises en République du Congo pour la certification forestière privée. En effet, la majorité des entreprises forestières, soit 87 %, ne possèdent pas de certificat forestier. Seules quelques entreprises ont réussi à certifier leurs concessions forestières. Des résultats similaires ont été rapporté par Ngoya Kessy (2019), en indiquant que parmi les 62 concessions forestières du pays, seules huit (8) ont été certifiées, soit 12,90 %. Ces concessions certifiées incluent Kabo (concédée à CIB-Olam), Ngombé (concédée à IFO), Pokola (concédée à CIB-Olam), Loundoungou-Toukoulaka (concédée à CIB-Olam), Ipendja (concédée à Thanry Congo), Mokabi (concédée à Mokabi SA), Mimbéli-Ibenga (concédée à CIB-Olam) et Mpoukou-Ogoué (concédée à Taman Industries). Toutes ces concessions certifiées appartiennent à des entreprises à capitaux étrangers.

Le faible taux de certification des concessions forestières a également été observé au Gabon par Madingou et *al.*, (2019), avec seulement 14,18 % de concessions certifiées, soit 2 287 453 ha certifiés sur 16 129 654 ha de concessions forestières. Ce faible taux s'explique par les coûts élevés de la certification et par le caractère volontaire de cette démarche pour les entreprises. Cette tendance s'explique d'après Anonyme (2017) par le fait que les bénéfices économiques potentiels de la certification ne compensent pas toujours les coûts et les efforts nécessaires pour sa mise en œuvre. Les coûts associés à la certification comprennent les frais de certification, la formation du personnel et les investissements nécessaires pour répondre aux normes de durabilité. De plus, de nombreuses PME manquent de ressources ou d'expertise pour réaliser les réformes nécessaires, entraînant une surcharge administrative et une perte de focus sur les activités principales (Kellerman et Nussbaum, 2018).

Les résultats de l'étude indiquent que les certificats forestiers détenus par les entreprises en République du Congo sont principalement les labels internationaux privés FSC (Forest Stewardship Council) et OLB (Origine et Légalité des Bois). Les concessions certifiées FSC incluent celles des UFAs Kabo, Pokola, Loundoungou-Toukoulaka et Mimbéli-Ibenga, gérées par Olam Agri (ex CIB-Olam), et Ngombé, gérée par IFO. Les concessions certifiées OLB incluent l'UFA Ipendja (gérée par Thanry Congo) et l'UFA Mpoukou-Ogoué (gérée par Taman Industrie). Ces résultats sont cohérents avec ceux de Delvingt et Lescuyer (2007) ainsi que Ngoya Kessy (2019), qui ont identifié FSC et OLB comme les principaux systèmes de certification forestière en République du Congo. Au Gabon, en plus de FSC et OLB, des concessions sont également certifiées PAFC (Pan African Forest Certification) et PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification).

La certification forestière est un outil au service de la gestion durable des forêts, phénomène récent dans le Bassin du Congo (Delvingt et Lescuyer, 2007). Elle améliore certaines pratiques de gestion forestière, notamment en renforçant la traçabilité des produits forestiers, en améliorant les pratiques écologiques et en favorisant l'engagement des acteurs communautaires (Karsenty et Lescuyer, 2010 ; Cerutti et *al.*, 2017). Kuuluvainen et Saastamoinen (2018) constatent que les entreprises disposant de certificats forestiers (FSC et PEFC) ont tendance à adopter des pratiques de gestion durable plus systématiques.

Les entreprises certifiées réalisent généralement de meilleures performances économiques par rapport à celles non certifiées, grâce à un meilleur accès aux marchés internationaux plus rentables et à une clientèle sensible aux problématiques de durabilité (Zubizarreta et *al.*, 2023). Dans un environnement concurrentiel et exigent, la certification forestière permet aux entreprises de se démarquer sur le marché, prouvant leur engagement envers la gestion durable des forêts, ce qui procure un avantage

concurrentiel et favorise des relations plus étroites avec les clients et partenaires commerciaux (Gulbrandsen, 2014). Selon Elias *et al.* (2016), la certification ouvre de nouveaux débouchés sur les marchés d'exportation, en particulier en Europe et en Amérique du Nord, où les consommateurs sont de plus en plus sensibles à la durabilité. Ainsi, la certification forestière privée joue un rôle stratégique dans la promotion de la durabilité forestière et la traçabilité du bois, tout en permettant un meilleur accès aux marchés internationaux du bois. Cependant, pour maximiser ses bénéfices, des mesures de soutien aux petites entreprises et une reconnaissance accrue des produits certifiés sont nécessaires.

5. CONCLUSION

L'analyse du profil des entreprises forestières en République du Congo révèle un secteur complexe et multifacétique, marqué par une diversité de tailles de concessions, de titres d'exploitation, d'origines de capitaux et de stratégies de commercialisation. La structuration du secteur en Unités Forestières d'Aménagement (UFA) et d'Exploitation (UFE) témoigne d'une volonté de gestion organisée, bien que l'application des principes d'aménagement reste hétérogène. On observe une nette segmentation entre les entreprises : les grandes concessions, souvent gérées par des capitaux européens et asiatiques, tendent à s'inscrire dans des démarches d'aménagement plus avancées et à détenir des Conventions d'Aménagement et de Transformation (CAT), impliquant la mise en œuvre de plans d'aménagement. En revanche, les entreprises exploitant de plus petites superficies, majoritairement à capitaux congolais, opèrent davantage dans les UFE et sont souvent titulaires de Conventions de Transformation Industrielle (CTI) qui les dispensent de l'aménagement, se concentrant sur l'exploitation et la transformation.

La provenance des capitaux influence fortement les dynamiques de marché : les entreprises asiatiques privilégient l'écoulement du bois vers l'Asie, tandis que les entreprises européennes ciblent naturellement le marché européen. Il est encourageant de noter qu'une proportion significative des entreprises s'efforce de respecter les quotas de transformation, contribuant ainsi à la valeur ajoutée locale et à la création d'emplois, un aspect crucial pour les communautés locales. Cependant, la situation de la certification forestière demeure un défi majeur et un indicateur d'inégalités prononcées, avec seulement 12 % des concessions forestières certifiées et une prédominance écrasante de concessions non certifiées (88 %). L'étude met en lumière une corrélation directe entre la taille de la concession, l'origine des capitaux (étrangers, notamment européens et asiatiques) et l'obtention de ces certifications (FSC, OLB). Aucune entreprise à capitaux congolais ne possède à ce jour de certification, soulignant les barrières financières, techniques et institutionnelles qui entravent l'accès des acteurs locaux à ces démarches volontaires mais coûteuses. Des politiques incitatives, un soutien technique et financier accru aux entreprises locales, ainsi qu'une sensibilisation renforcée aux avantages de la certification, seront déterminants pour façonner un avenir plus durable et équitable pour la filière bois congolaise.

Les études ultérieures pourraient approfondir plusieurs axes stratégiques pour une meilleure compréhension et amélioration du secteur forestier congolais. Parmi ceux-ci figurent : (i) l'analyse des contraintes à la mise en œuvre effective des plans d'aménagement dans les concessions forestières ; (ii) l'étude des perceptions des responsables et cadres d'entreprises forestières concernant les processus de légalité et les certifications, qu'elles soient nationale ou privées ; (iii) l'évaluation de l'impact socioéconomique de l'exploitation forestière dans les concessions aménagées comparées aux non aménagées ; (iv) ainsi que l'analyse des retombées socioéconomiques de la certification forestière dans les concessions certifiées. Ces pistes de recherche contribueraient à éclairer les leviers d'une gouvernance forestière plus équitable, durable et inclusive en République du Congo.

Références

Akue Eyi L. N., 2021. *Gestion forestière au Gabon : Cas de Precious Woods-CEB.* Mémoire de Master en Environnement et Développement Durable, Université Omar Bongo, Chaire CEMAC, 159 p.

Anonyme, 2017. *Etude d'évaluation des coûts et des bénéfices liés à la certification forestière dans le Basin du Congo*. Rapport final. COMIFAC, PPECF, Oréade-Brèche et Nature+, 104 p.

Arnould P. & Hotyat M., 1999. Forêts et filières bois de l'hémisphère Nord. *Annales de Géographie*, 108 (609-610), 452–455. https://doi.org/10.3406/geo.1999.2099

Bayol N. & Eba'a Atyi R., 2009. Les forêts de la République du Congo en 2008. *In C. De Wasseige, D. Devers, P. De Marcken, R. Eba'a Atyi, R. Nasi, & P. Mayaux (Eds.). Les forêts du bassin du Congo : état des forêts 2008*, pp.101-113. https://doi.org/10.2788/32456

Brown D., Schreckenberg K., Bird N. & Wells A., 2009. *Bois légal : Vérification et gouvernance dans le secteur forestier*. Bogor, Indonésie. Center for International Forestry Research (CIFOR) & Overseas Development Institute (ODI), 406 p.

Cerutti P.O., Lescuyer G., Tacconi L., Eba'A Atyi R., Essiane E., Nasi R., Tabi Eckebil P.P. & Tsanga R., 2017. Social impacts of the forest stewardship council certification in the Congo basin. *International Forestry Review*, 9(S2), 50-63. DOI: 10.1505/146554817822295920

Delvingt W. & Lescuyer G., 2007. Certification et gestion forestière : enjeux et perspectives pour les forêts du bassin du Congo. In : *Quel avenir pour les forêts de la République démocratique du Congo ? : instruments et mécanismes innovants pour une gestion durable des forêts. Bruxelles : Coopération technique belge*, pp. 62-67.

Diansambu Makanua I. & Mumbere C., 2019. *État des lieux des acteurs de la filière forêt-bois en République Démocratique du Congo*. ERAIFT, ATIBT, 61 p.

Eba'a Atyi R., Ingram V., Lescuyer G., Lan C.C., Tchoumba B., Defo L., Gourlet-Fleury S., Guizol Ph., Sonwa D., Mbonayem L., Berger V. & Harmand J-M., 2022. Luttre contre la déforestation importée et engagements en faveur de la zéro déforestation (Chapitre 8). In *Eba'a Atyi R., et al., (éditeurs) Les forêts du bassin du Congo. Etat des Forêts 2021*. Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), Bogor, Indonésie, pp. 225-251.

Elias P., Mittermeier R. A. & da Fonseca G. A. B., 2016. Market trends for tropical timber and the role of certification: Insights from West Africa. *Tropical Conservation Science*, 9(1), 486-498.

Gulbrandsen L. H., 2014. Transnational environmental governance: The emergence and effects of the Forest Stewardship Council. *Environmental Politics*, 23(2), 208-226.

Hiolhiol T., 2019. *Typologie des entreprises forestières au Cameroun*. Rapport final d'étude réalisé dans le cadre des projets FLEGT-REDD+ et FLEGT-IP attribués à l'ATIBT. ATIBT & GFBC, 90 p.

Kambogo G.-R., 2001. *Le développement des PME dans le secteur des ressources naturelles renouvelables au Gabon : le cas du secteur du bois au niveau de la première transformation*. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Trois-Rivières, 149 p.

Karsenty A. & Lescuyer G., 2010. Land tenure and the role of forest certification in the governance of forest resources in tropical regions. *Forest Policy and Economics*, 12(1), 24-33.

Kellerman K. & Nussbaum R., 2018. The burden of forest certification on small and medium-sized enterprises: Challenges and solutions. *International Forestry Review*, 20(2), 151-162.

Kuuluvainen J. & Saastamoinen O., 2018. The role of certification in promoting sustainable forest management among private forest owners. *Forest Policy and Economics*, 100, 138-145.

Madingou A. J., Mabiala N. & Nziengui M., 2019. *Étude de l'état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois au Gabon.* ATIBT/UFIGA, 120 p.

Mayaux P., Achard F. & Malingreau J. P., 1998. Monitoring forest cover in Central Africa from satellite remote sensing. *Remote Sensing of Environment*, 65(1), 1–20.

Ngoya Kessy A. M., 2019. *État des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois au Congo*. Rapport final, ATIBT/UFIGA, 97 p.

Ondelé-Kanga A., 2013. *Un code du marché domestique du bois au Congo-Brazzaville*. Paris : Éditions L'Harmattan, 80 p.

Pinho B.X., Melo F.P.L., Braak C.J.F., Bauman D., Maréchaux I., Tabarelli M., Benchimol M., Arroyo-Rodriguez V., Santos B.A., Hawes J.E., Berenguer E., Ferreira J., Silveira J.M., Peres C.A., Rocha-Santos L., Souza F.C., Gonçalves-Souza Th., Mariano-Neto E., Faria D. & Barlow J., 2024. Winner–loser plant trait replacements in human-modified tropical forests. *Nature Ecology & Evolution*, 9,282-295. https://doi.org/10.1038/s41559-024-02592-5

Zubizarreta M., Arana-Landin G., Wolff S., & Egiluz Z., 2023. Assessing the economic impacts of forest certification in Spain: a longitudinal study. *Ecological Economics*, 204 (part A), 1-14 18-32. https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2022.107630